

MAC HORIZON 2022 FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « MAC HORIZON 2022 FCP » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 15.716.536, un actif net de D : 15.630.266 et un déficit de D : 771.633.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « MAC HORIZON 2022 FCP », au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de l'exercice, 83,68% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Par conséquent les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 16,28% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil 20% par l'article 2 sus-indiqué
- Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds « MAC HORIZON 2022 FCP » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.
Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 28 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes :
Mustapha MEDHIOUB

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2021	31/12/2020
Portefeuille-titres	4	13 152 330	13 313 341
Actions et droits rattachés		11 652 769	12 518 873
Obligations et valeurs assimilées		756 165	-
Titres OPCVM		743 396	794 468
Placements monétaires et disponibilités		2 557 967	3 177 286
Placements monétaires	5	1 499 484	1 602 218
Disponibilités		1 058 483	1 575 068
Créances d'exploitation		6 239	500
Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		15 716 536	16 491 127

PASSIF

Opérateurs créditeurs	6	75 268	76 550
Autres créditeurs divers	7	11 002	12 678
TOTAL PASSIF		86 270	89 228

ACTIF NET

Capital	8	15 494 161	16 074 603
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		136 105	327 296
ACTIF NET		15 630 266	16 401 899
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		15 716 536	16 491 127

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2021</i>	<i>Année 2020</i>
Revenus du portefeuille-titres	9	439 055	372 994
Dividendes		437 841	372 994
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 214	-
Revenus des placements monétaires	10	7 614	27 268
Revenus des prises en pension	11	26 528	114 614
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		473 197	514 876
Charges de gestion des placements	12	(310 369)	(158 640)
REVENU NET DES PLACEMENTS		162 828	356 236
Autres charges	13	(26 723)	(28 940)
RESULTAT D'EXPLOITATION		136 105	327 296
Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		136 105	327 296
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(1 213 287)	1 013 027
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		390 993	(2 130 360)
Frais de négociation de titres		(85 444)	(135 574)
RESULTAT DE L'EXERCICE		(771 633)	(925 611)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2021</i>	<i>Année 2020</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>(771 633)</u>	<u>(925 611)</u>
Résultat d'exploitation	136 105	327 296
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 213 287)	1 013 027
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	390 993	(2 130 360)
Frais de négociation de titres	(85 444)	(135 574)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>-</u>	<u>-</u>
Souscriptions		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachats		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
- Droit de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(771 633)</u>	<u>(925 611)</u>
ACTIF NET		
En début d'exercice	16 401 899	17 327 510
En fin d'exercice	15 630 266	16 401 899
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	144 639	144 639
En fin d'exercice	144 639	144 639
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>108,064</u>	<u>113,399</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>(4,70%)</u>	<u>(5,34%)</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC HORIZON 2022 FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 18 septembre 2014.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 7 ans à compter de la date de constitution, soit le 15 mai 2015.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC HORIZON 2022 FCP est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts des placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas,

une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2021 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds « MAC HORIZON 2022 FCP » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.7- Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à D : 13.152.330 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net
Actions & droits rattachés		13 075 831	11 652 769	74,55%
ADWYA	252 050	1 120 471	1 175 812	7,52%
ARTES	71 326	468 961	436 158	2,79%
ASSUR MAGHREBIA	7 675	452 883	490 302	3,14%
ATB	438 852	1 491 972	1 004 970	6,43%
CARTHAGE CEMENT	1 000 000	1 800 457	1 321 000	8,45%
DELICE HOLDING	300	3 320	4 482	0,03%
EURO CYCLES	34 951	1 037 437	1 120 599	7,17%
HANNIBAL LEASE	102 133	552 711	297 207	1,90%
ONE TECH HOLDING	159 650	1 259 253	1 384 325	8,86%
PGH	70 000	879 605	797 440	5,10%
S.A.H	39 798	468 016	442 872	2,83%
SIAME	100 000	415 122	428 700	2,74%
SMART TUNISIE (AA)	7 733	197 192	206 927	1,32%
SMART TUNISIE (NS)	3 355	85 553	85 553	0,55%
TLF	150 825	1 634 957	1 357 727	8,69%
UIB	6 351	95 220	99 615	0,64%
UNIMED	135 800	1 112 701	999 080	6,39%
Titres OPCVM		731 814	743 396	4,76%
ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	7 275	731 814	743 396	4,76%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		730 000	756 165	4,84%
Bons du trésor assimilables		730 000	756 165	4,84%
BTA 6,90% 05/2022	730	730 000	756 165	4,84%
TOTAL		14 537 645	13 152 330	84,15%
Pourcentage par rapport au total actifs				83,68%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre</u> <u>2020</u>	13 511 531	-	-198 190	13 313 341	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions cotées	12 594 118			12 594 118	
Titres OPCVM	14 320 077			14 320 077	
BTA	730 000			730 000	
* <u>Cessions de l'exercice</u>					
Actions cotées	-12 238 477			-12 238 477	405 516
Titres OPCVM	-14 379 604			-14 379 604	-14 523
* <u>Variation des plus ou moins values latentes</u>					
Actions cotées			-1 221 743	-1 221 743	
Titres OPCVM			8 456	8 456	
* <u>Variation des intérêts courus</u>					
		26 162		26 162	
<u>Soldes au 31 décembre</u> <u>2021</u>	14 537 645	26 162	-1 411 477	13 152 330	390 993

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à D : 1.499.484, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net
Certificats de dépôt	1 497 422	1 499 484	9,59%
Certificat de dépôt AB au 03/01/2022 (au taux de 7,75%) pour 10 jours	1 497 422	1 499 484	9,59%
TOTAL	1 497 422	1 499 484	9,59%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			9,54%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2021 à D : 75.268, contre D : 76.550 au 31 décembre 2020 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	71 675	72 877
Rémunération du dépositaire	3 593	3 673
Total	<u>75 268</u>	<u>76 550</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 11.002, contre D : 12.678 à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Redevance du CMF	1 328	1 377
Retenue à la source	665	1 345
Rémunération du CAC	9 009	9 956
Total	<u>11 002</u>	<u>12 678</u>

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2020

Montant	16 074 603
Nombre de parts	144 639
Nombre de copropriétaires	10

Souscriptions réalisées

Montant	-
---------	---

Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 213 287)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	390 993
Frais de négociation de titres	(85 444)
Résultat incorporé à la V.L	327 296
<u>Capital au 31-12-2021</u>	
Montant	15 494 161
Nombre de parts	144 639
Nombre de copropriétaires	10

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2021 à D : 439.055, contre D : 372.994 au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

	2021	2020
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	303 444	257 646
des titres OPCVM	134 397	115 348
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
intérêts des BTA	1 214	-

TOTAL	439 055	372 994
--------------	----------------	----------------

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 7.615, contre D : 27.268 au 31 décembre 2020 et s'analyse comme suit :

	2021	2020
Intérêts des certificats de dépôt	2 061	2 933
Intérêts des dépôts à vue	5 553	3 997
Revenus des placements des comptes à terme	-	20 338
TOTAL	7 614	27 268

Note 11 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à D : 26.528, contre D : 114.614 au 31/12/2020 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension.

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 310.369, contre D : 158.640 au 31 décembre 2020, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	290 971	287 547
Rémunération variable du gestionnaire	-	(148 077)
Rémunération du dépositaire	19 398	19 170
Total	<u>310 369</u>	<u>158 640</u>

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2021 à D : 26.723, contre D : 28.940 au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunération du CAC	8 944	9 658
Redevance du CMF	16 301	16 109
Services bancaires et assimilés	1 269	2 983
Autres	209	190
Total	<u>26 723</u>	<u>28 940</u>

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Revenus des placements	3,272	3,56	4,63	5,15	3,508
Charges de gestion des placements	-2,146	-1,097	-0,5	-2,524	-3,928
Revenus net des placements	<u>1,126</u>	<u>2,463</u>	<u>4,13</u>	<u>2,625</u>	<u>0,42</u>
Autres charges	-0,185	-0,2	-0,196	-0,214	-0,202
Résultat d'exploitation (1)	<u>0,941</u>	<u>2,263</u>	<u>3,934</u>	<u>2,411</u>	<u>0,623</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	-0,086	-0,012	-0,006
Sommes distribuables de l'exercice	<u>0,941</u>	<u>2,263</u>	<u>3,848</u>	<u>2,399</u>	<u>0,629</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-8,388	7,004	-2,434	-11,605	3,104
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2,703	-14,729	6,447	16,012	9,608
Frais de négociation de titres	-0,591	-0,937	-0,964	-1,044	-0,826
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<u>-6,276</u>	<u>-8,662</u>	<u>-9,845</u>	<u>3,363</u>	<u>11,886</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>5,335</u>	<u>6,399</u>	<u>5,911</u>	<u>5,774</u>	<u>11,264</u>
Droit de sortie	-	-	0,343	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>-6,276</u>	<u>-8,662</u>	<u>-9,501</u>	<u>3,363</u>	<u>11,886</u>
Régularisation du résultat non distribuable	-	-	0,529	0,078	-0,053
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>-6,276</u>	<u>-8,662</u>	<u>-8,972</u>	<u>3,441</u>	<u>11,833</u>
Valeur liquidative	108,064	113,399	119,798	124,923	119,083

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements/ actif net moyen	1,94%	0,94%	0,41%	2,07%	3,46%
Autres charges / actif net moyen	0,17%	0,17%	0,16%	0,18%	0,18%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,85%	1,94%	3,14%	1,97%	-0,55%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC HORIZON 2022 FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 1,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

- Une commission de surperformance si MAC HORIZON 2022 FCP dépasse un rendement minimum exigé égal à 30% à l'échéance des 7 ans. Cette commission de surperformance qui est de 20% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement réalisé à l'échéance et le rendement minimum exigé, son règlement se fera à la fin de la période de 7 ans.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes par an.